

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 6 octobre 2016 à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absent : Le conseiller Paul André Ricard – absence non motivée.
Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**16-10-06-4210 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 6 octobre 2016 à 17 h 05.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

**16-10-06-4211 Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 6 octobre 2016, à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de madame Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Autorisation –Octroi du contrat pour la réfection du toit de la caserne des pompiers située au 16, rue Prince;

- E) Autorisation - Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- F) Approbation - Plan de promotion de la Ville – Proposition de ligne visuelle;
- G) Autorisation – Mandat à Me Filion – Dossier Gâteries Jaker's Inc;
- H) Autorisation – Mandat à Louis Roy & Ass., ingénieur, pour la préparation des plans préliminaires et une estimation des coûts pour le garage municipal;
- I) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

16-10-06-4212

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 6 octobre 2016 à 17h00 tel que présenté.

Adopté

Octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de la caserne des pompiers située au 16, rue Prince

Considérant que des travaux de réfection de la toiture de la caserne des pompiers située au 16, rue Prince doivent être effectués;

Considérant qu'une demande de soumissions publiques a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet SI-2016-01), conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 6 octobre 2016 pour laquelle deux (2) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montants soumissionnés (incluant les taxes)
Les Rénovations Montplaisir Inc.	96 089,21 \$
Groupe MTKR Inc.	209 149,41 \$

Considérant l'analyse des soumissions quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

16-10-06-4213

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour des travaux de réfection de la toiture de la caserne des pompiers située au 16, rue Prince, Huntingdon, au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Rénovations Montplaisir Inc., pour un montant de 96 089,21 \$ incluant les taxes applicables.

Que la dépense soit financée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour la réfection de la toiture de la caserne des pompiers (Projet SI-01-2016).

Adopté

Approbation - Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de **981 745 \$** qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

16-10-06-4214

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés

véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté

Plan de promotion de la Ville – Proposition de ligne visuelle

Considérant que la Ville de Huntingdon a approuvé un plan de communication proposé par la firme Zel Agence de communication visant à conseiller la Ville dans le cadre des communications et de la promotion;

Considérant que l'agence Zel propose de bonifier l'image de la Ville et sa présence par divers outils promotionnels qui contribueront au sentiment d'appartenance des citoyens et des entrepreneurs;

16-10-06-4215

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Madame Marielle Duhème vote contre
Et résolu à la majorité;**

Que le conseil municipal approuve la proposition de ligne visuelle proposé par la firme Zel Agence de communication avec la modification demandée.

Adopté

Mandat à Me Martin Fillion – Dossier Gâteries Jaker's

Considérant les retards dans les paiements de loyers de la compagnie Gâteries Jaker's, et ce, malgré la réception d'une mise en demeure de Me Martin Fillion et l'expiration du délai accordé,

16-10-06-4216

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal mandate Me Fillion à poursuivre ses démarches et dépose devant les tribunaux une demande en résiliation de bail et recouvrement de loyers.

Adopté

Mandat à Louis Roy & Ass., - Plans et estimé des coûts préliminaires – Garage municipal

Considérant que la Ville a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme «Réfection et construction des infrastructures municipales - (RECIM)» offrant aux municipalités la possibilité de réaliser des projets de construction, de mise aux normes ou de réfection d'infrastructures municipales telles qu'un garage municipal;

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer un plan préliminaire et un estimé des coûts préliminaires pour la construction du garage municipal;

Considérant la soumission préparée par la firme d'ingénierie Louis Roy & Ass.

16-10-06-4217

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal mandate Louis Roy & Ass. Ingénieur-conseil afin de préparer un plan préliminaire et un estimé des coûts préliminaires pour la construction du garage municipal.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-10-06-4218

**Il est proposé par monsieur Remi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 05.

Adopté

André Brunette, maire

Johanne Hébert, greffière de séance